N° 89.

je soussigné maitre En chirurgie de la ville de lectoure certifie avoir Eté presant a loperation qua fait le sieur gilbert mon confrare chirurgien En chef de lhôpital de cette ville sur le nommé jean fournison agé de soisante douze ans dune hernie ... compliquée de gangrene a linterstin Et quil sest servi de la methode de ranlbdor le quel malade fut operé le vingt un janvier mille sept cenquatre vingt deux. fut guéri le treize fevrier de la même année depuis ce tems le dit fournison jouit dune parfaite santé sans avoir Eu besoin daucun secours En foi de quoi me suis signé a lectoure ce douze juin mille sept cens quatre vingt sept

Gaujas

Je soussigné curé de leglise cathédrale St gervais de Lectoure, certifie a tous ceux quil appartiendra, que je fus appelle il y a cinq ou six ans auprès du nommé Cournisson mon parroissien, attaqué alors dune hernie, pour y exercer les fonctions de mon ministere, que le Sr Gilbert Me en chirurgie y fut appellé aussi pour lui donner ses soins, qu'après l'avoir entendu en Confession, étant sorti par biensiance, parce que le dt Sr Gilbert devoit lui faire

l'opperation de la hernie; je rentrai quelque tems après, croyant
que tout seroit fini, que le dt Sr gilbert m'appella alors
en me disant que je ne serois pas faché de voir cette opération
qui etoit curieuse que je m'approchai donc de plus prés, que
j'entendis et dit Sr Gilbert et que je compris moi même que la
dte hernie etoit tres compliquée, qu'il me fit voir quelques
taches noires, et ajouta que c'etoit la ~~[struck through]~~
gangrène, ~~que~~ le malade guerit très-bien, et qu'il est
encore plein de santé et de vie, quoiqu'il ait prés de quatre
vingt ans, qu'enfin la dte guerison ne tarda guere a se
faire, puisqu'ayant été de côté la, environ 3 semaines après
et ayant voulu rendre visite au dt malade, je fus fort
étonné d'apprendre qu'il étoit venu de lui-même à
Lectoure, distant de prés d'un quart de lieu de sa
maison; en foy de quoi à Lectoure le 12 juin 1787

Benquet curé de St gervais

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

Nous Jean degauran conseiller du Roy et son Lieut. particulier
en la Senechaussée et cour presidialle d'armaignac Siege de la ville de
Lectoure, dans Labsence du juge mage audit siège et pour cause de maladie
du Lieutenant principal au même Siège, certiffions à tous ceux
qu'il appartiendra que mrs Benquet cy. curé de l'église cathédralle
St gervais dudt Lectoure, et que Led. gaujoulis maître en
chirurgie dans la même ville que les Signatures cy dessus et
des autres parts sont leurs veritables Signatures que foy doit y
etre ajoutée tant en jugement que dehors en foy de quoy nous
avons delivré le present certificat pour servir ainsi que de raison
que nous avons signé et fait contresigner par un des greffiers en
chef audit siège après y avoir fait apposer le sceau de la Senechaussée.
Donné dans notre hotel audt Lectoure le treizième juin mil
sept cent quatre vingt sept.

Gauran Lieut. part.

Larmonoy Sieur

Cazaux

ARC 15 d. 22 n°2